

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du dimanche 22 mars 2026

--- Délibération N° DE_2026_017

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 17/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Christine DELPUECH, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT

Représentés :

Absents :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Charles DAUBAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Lozère Numérique

Monsieur le Maire donne lecture du courriel du Syndicat Mixte Lozère Numérique (SMLN) relatif à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour siéger au comité syndical suite au renouvellement du conseil municipal.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L1425-1 attribuant expressément la compétence en matière d'aménagement numérique à l'ensemble des collectivités territoriales.

Vu les articles L 5721-1 et suivant du CGCT.

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 modifié portant création du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Vu l'arrêté préfectoral du 18-04-2019 portant modification des statuts du SMLN.

Vu la délibération du conseil municipal du 14 juin 2018 approuvant les statuts et l'adhésion de la commune au SMLN.

Le Conseil municipal, vu la délibération D2026-015 en date du même jour, décide que ces désignations ne sont pas faites au scrutin secret.

Mme PRIÉTO Chloé se porte candidate aux fonctions de déléguée titulaire et est élu à l'unanimité.

M. VAYSSIER Jean Louis se porte candidat aux fonctions de délégué suppléant et est élu à l'unanimité.

Date de transmission de l'acte 24/03/2026

Date de réception de l'AR 24/03/2026

048-214801870-DE_2026_017-DE

A G E D I

DE_2026_017

Le conseil municipal

Désigne en qualité de déléguée titulaire, Mme **PRIÉTO Chloé, deuxième adjointe**

Désigne en qualité de délégué suppléant **M. VAYSSIER Jean Louis, maire**

auprès du Syndicat Mixte Lozère Numérique.

Précise que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

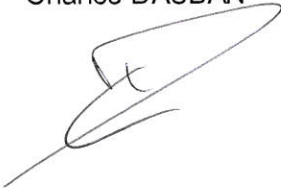
Autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte Lozère Numérique.

et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

le *24 mars 2026*
pour extrait certifié conforme
Le Maire
Jean Louis VAYSSIER

Le Secrétaire de séance
Charles DAUBAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026
Date de réception de l'AR: 24/03/2026
048-214801870-DE_2026_017-DE
A G E D I

DE_2026_017